

LE FIEF DE LA VERDATIÈRE

8 février 2018

Par les plus belles journées dominicales, nombreux sont les promeneurs qui flânent le long du chemin de la Vergeatière, traversant le vignoble planté au-dessus du village de Varey, admirant et commentant le magnifique panorama. La Vergeatière : quel nom curieux !



Vue depuis La Vergeatière

En consultant le Dictionnaire topographique du département de l'Ain d'Edouard Philipon, ou encore la Topographie historique du département de l'Ain de Marie Claude Guigue, à l'item Saint-Jean-le-Vieux, il est mentionné un ancien fief au nom approchant : La Verdatière. Cet ancien fief est évoqué dans *Les Titres de la Tour des Échelles de Jujurieux* du baron Amédée Maupetit¹, mais également dans de nombreuses transactions faites aux XVII^e et XVIII^e siècles, où il est question d'un lieu-dit « En la Verdatière » situé près de Varey, dont la description est très précise.

Le fief, d'après les papiers du baron Maupetit

Les notes et analyses du baron Amédée Maupetit sont rassemblées dans huit volumes manuscrits datés de 1917, intitulés « Les Titres de la tour des Echelles (1095-1791) : documents pour servir à l'histoire de Jujurieux et du Bas-Bugey »². Si les sources citées dans ces ouvrages sont fiables, nous devons prendre avec circonspection les informations rapportées d'après les propos d'histo-

1 Né à Lyon en 1848, décédé en 1919 à Jujurieux. Propriétaire du château des Echelles. Maire de Jujurieux de 1892 à 1900. Réactionnaire. Licencié en droit. Historien local.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, BIB C 72, Titres de la Tour des Échelles, Amédée Maupetit, Vol 4, 1917.

riens locaux du XIXe siècle, livrées sans preuves : certaines s'avèrent erronées. Le fief de la Verdatière est cité dans le volume V, chapitre IX, traitant des fiefs de la Tour des Échelles de Jujurieux.

Petit fief dépendant de la justice de Varey, situé dans la commune de Saint-Jean-le-Vieux. Même provenance que la Tour des Echelles. La maison de la Verdatière fut abbergée en 1543 par Pierre de Moyria à la famille de Bachod et une partie des terres composant le fief, vendue par le même à Claude de Bachod. Pierre de Moyria conserva une rente noble de la Verdatière dont jouirent ses successeurs, car nous trouvons la déclaration de cette rente dans les dénombrements faits en 1602, 1679 et 1777 (N° 11,13, et 18). Elle était possédée en 1788 par Jeanne Marie Ferroussat, mère de Joseph Orsel, dernier seigneur de Chatillon de Cornelle.

Le bénéficiaire de l'abergement initial du fief aurait été Benoît Bachod. Un vieux titre intitulé « Copie de l'abergement pour noble Benoît Bachod seigneur en partie de la Verdatière », signé Janin, est mentionné dans la vente faite en 1688 par Emmanuel Philibert Ruffin de la Biguerne³. La date n'est malheureusement pas donnée.

Au Volume VII, chapitre XII, relatif aux possessions de la maison Moyria-Châtillon, d'où est issu ce fief, Amédée Maupetit nous apprend que le plus ancien des seigneurs de la Verdatière connu était Perceval de Moyria vivant en 1385, et qu'il avait probablement hérité de ce fief dépendant de la baronnie de Varey, par son aïeule Aymonette des Echelles. Perceval de Moyria⁴ donna en partage à Guigues de Moyria, son quatrième fils, le fief de la Verdatière et celui des Échelles de Jujurieux. Celui-ci, qui se qualifia de Seigneur des Échelles et de la Verdatière, et rendit hommage à Amédée de Chaland, seigneur de Varey, le 13 juin 1437.

Guigues de Moyria ne laissant pas de postérité, Philippe de Moyria, son neveu, deuxième fils de Guillaume de Moyria frère de Guigues, lui succéda. Il rendit hommage à Jacques de Chaland, seigneur de Varey, le 27 mars 1486 : « ... il se constitue homme lige et vassal de Jacques de Chaland, pour tous les revenus, servis, droits, cens, domaines directs, maisons, vignes, terres, prés, bois et autres biens qu'il possède dans le mandement de Varey »⁵.

Après lui, la seigneurie de la Verdatière ne fut pas séparée de la seigneurie de Châtillon de Cornelle, mais la maison noble de la Verdatière fut *abergée* à la famille Bachod en 1543 par Pierre de Moyria, seigneur de Châtillon⁶.

3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1558, f°293.

4 Seigneur de Moyria, Maillat, Chastillon de Cornelle, les Echelles & la Verdatière, Baillif du Bugey & Valromey.

5 Source : Les Titres de la Tour des Échelles, Vol. V, chap. IX, pièce n°120.

6 Source : Les Titres de la Tour des Échelles, Vol. V, chap. IX, pièce n°181. Inventaire de 1641.

Elle fut ensuite vendue à Claude Bachod par Pierre de Moyria : *Vente de vigne, terre et maison dépendant du fief de la Verdatière*⁷. C'est ainsi que Claude Bachod et ses successeurs se qualifièrent de seigneurs de la Verdatière. Toutefois, les Moyria **conservèrent la rente noble**, dite de la Verdatière, jusqu'à la Révolution. Ainsi, chacune de ces familles pouvait utiliser le titre de *seigneur de la Verdatière*.

La rente noble

La rente noble conservée par les Moyria est déclarée au Duc de Savoie par Jean Philibert de Moyria, sieur et baron de Châtillon de Cornelle, dans l'*Analyse des déclarations ou dénombrement des rentes féodales des vassaux au pays de Bugey*, années 1563, 1568 et 1572, f°80⁸.

On la retrouve également dans les dénombrements faits par les barons de Châtillon de Cornelle, et transcrits par le baron Maupetit⁹. En 1518 ils possèdent encore la maison et la rente :

Testament d'Antoine de Moyria seigneur de Châtillon de Cornelle et de Mérignat, coseigneur au Val de Rougement, seigneur des Echelles et de la Verdatière du 10 juin 1518 :
« ... Il donne à Pierre la seigneurie de Châtillon de Cornelle, la coseigneurie du Val de Rougement, les maisons fortes des Echelles de Jujurieux et de la Verdatière... »

Dans les dénombrements, après l'*abergeage* de la maison forte de la Verdatière aux Bachod en 1543, il est seulement fait mention de la rente :

*Aveu*¹⁰ et dénombrement fait par Claude de Moyria le 25 avril 1602 :
« ... La rente noble de la Verdatière, que le seigneur de Varey prétend être de son arrière fief, dont le revenu en blé, avoine, argent, poules, vin, fèves et châtaignes peut se monter par communes années à 16 francs : le tout estimé la somme de 400 francs. »
Dénombrement fait par Chrysanthe de Moyria en 1679 :

... Plus une rente noble appelée de la Verdatière, rière le mandement de Varey, qui consiste en froment de valleur par communes années en argent neuf livres, huit sols, et en avoyne de valleur par an trois livres, deux sols ; plus en argent de valleur par an deux livres ; plus en poules de valleur par an dix sols ; plus en vin par an une livre ; en châtaigne, un sol.

7 Source : Les Titres de la Tour des Échelles, Vol. V, chap. IX, pièce n°183. Inventaire de 1742.

8 Source : Chambre des Comptes de Bourgogne B 12 014, Tome 21, p 469.

9 Source : Les Titres de la Tour des Echelles, Vol. I, VII, VIII.

10 **Aveu** : déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief.

Reprise de fief par Marc Antoine Trollier en 1777 :

... Les redevances annuelles sont :

... Pour la Verdatière :

Froment, avoine, Fèves, Châtaignes, vin, poules, argent et corvées, 24 livres.

Pourtant, en 1780, l'acte de *vente de la baronnie de Châtillon de Cornelle et autres seigneuries par Marc Antoine Trollier à son fils Bonaventure*, n'évoque plus la rente noble, mais le fief de la Verdatière :

... Les fiefs et château de la Tour des Echelles nouvellement reconstruits, et le fief de la Verdatière, situés dans la haute justice de Varey, et tous les droits et privilèges appartenant aux vendeurs dans la seigneurie de Varey...

En réalité, à cette époque, du fief de la Verdatière il ne restait que la rente noble. La maison forte de la Verdatière, déjà en ruine vers 1690, n'existait probablement plus, et la plus grande partie du vignoble attenant était propriété du seigneur de Varey. Par contre, la rente noble, que sa nature juridique et fiscale protégeait, était toujours en rapport, sans doute assez conséquent, car dans l'inventaire des 24 et 25 juillet 1742, il est fait mention d'un terrier de 840 feuillets¹¹, ce qui suppose un nombre important de censitaires, probablement dispersés sur les territoires de plusieurs seigneuries : Varey, Châtillon de Cornelle et le Val de Rougemont.

En plus du montant des *censes*, le seigneur de Châtillon de Cornelle percevait les *lods et ventes* versés à chaque mutation des fonds mouvants¹² du fief, officialisée par un acte d'investiture. À titre d'exemple citons celui reçu par Maître Benoît Gorraty le 12 mars 1646 pour la mutation d'une pièce de terre entre André Frettelat et Honnête Jean Devaux Guantin de Varey. Pour la mutation de cette terre de 3 bichettes de semailles situées en Arpillés, douze livres de loads sont payées à Georges Poncet, notaire royal et commis à la rénovation des terriers du Sieur de Châtillon de Cornelle¹³, ce fonds *dépendant de la rente noble de la Verdatière*.

La maison noble du fief de la Verdatière

Quantité d'acte du XVIIe situent de manière précise la maison de la Verdatière à Varey. La plus ancienne attestation de la maison de la Verdatière de Varey que nous ayons trouvé date de 1597¹⁴.

11 Source : Titres de la Tour des Échelles, Vol. V, chap. IX, pièce n°183 (Allant de 1558 à 1566).

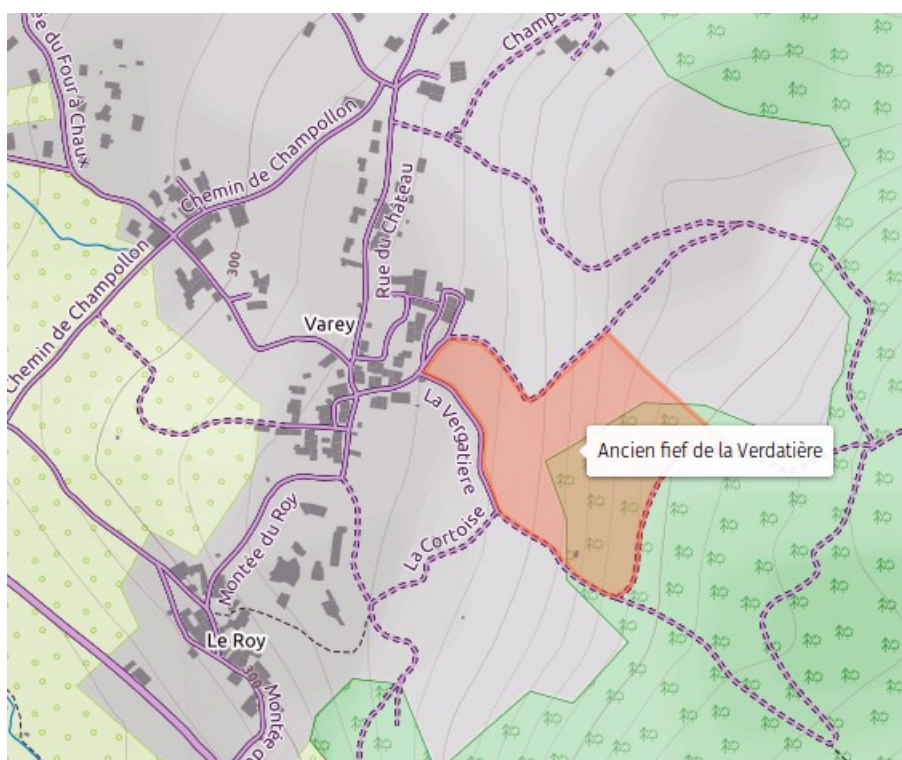
12 Synonyme de « issus ».

13 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1566, Investiture pour honnête Jean Devaux Guantin.

14 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1495, f°15. Testament de Louise Buliffon Gaultier de Varey.

Mais il faut attendre 1641 pour avoir une première description précise dans la *spécification hypothécaire des biens de Philibert Emmanuel Bachod*¹⁵, écuyer, seigneur de la Verdatière et sieur de la Biguerne :

... la maison et batimentz de la Verdattiere sur le village de Varey. Le tier de la vigne terre & vergier y adjacentz contenant en son tout, scavoyr en vigne environ soixante fossurees dhomme [24 600 m2], lesdictes terres et vergiers environ la semaille de vingt bichettes [15 200 m2] de froment, confinant le tout à la vigne des freres Guillermoz et autres pairries [tenanciers] du mattin, le chemin tendant dudict Varey en la commune[les communaux] de Varryse du soyr, le verger des Besançon et aultre chemin tendant en Fayollaz de byse, la vigne de Messire Estienne Fornier et en partie le susdict chemin tendant en ladicte commune de vent.



Situation de l'ancien fief de la Verdatière

En 1646, un acte de procuration fut établi à Varey dans la maison de la Verdatière par Me Gorra-ty. Autre citation en 1664¹⁶ : la maison et ses vignes sont acensés par Emmanuel Philibert Ruffin à Claude Bossu dit Dubourg. Le dernier bail connu des biens du fief de la Verdatière date de 1682¹⁷ ; il fut passé à Claude Antoine Naillod d'Izenave.

15 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1526, f°282.

16 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1547, f°271.

17 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°127.

Mais à la fin du XVII^e siècle, Emmanuel Philibert Ruffin était couvert de dettes : ses biens furent saisis et mis en vente. Après un imbroglio judiciaire qui dura quelques années, le fief de la Verdatière arriva à Messire Gaspard de Beaurepaire, seigneur de Varey & autres lieux. Ne résidant à Varey que rarement, il se porta acquéreur en méconnaissance de l'état de ces biens, composés principalement de l'ancienne maison des seigneurs de la Verdatière à Saint-Jean-le-Vieux, et l'ancien fief de la Verdatière à Varey, avec sa maison noble. Tous ces biens étaient acensés en tout ou parties depuis longtemps à des roturiers. Sans entretien, tout tombait en ruine. L'acquéreur fit estimer les réparations nécessaires aux deux maisons par « prix fait », ce qui nous vaut d'avoir une description détaillée des réparations à effectuer à la maison noble du fief de la Verdatière, datée du 22 août 1696¹⁸.

Il s'agissait d'une bâtisse assez rustique, probablement semi-enterrée dans la pente puisque comportant une terrasse en terre-plein, avec au rez-de-chaussée, cuverie et pressoir à colonnes séparés par un mur de refend, deux pièces à l'étage accessible par un escalier de bois à vis, l'ensemble couvert de lauzes. Voici la longue liste des réparations envisagées :

A scavoir auxdicts Gallion et Tavernier de refaire et construire la muraille du cousté du vent de ladicte maison de la Verdatière de l'endroit où est le pressoir, reprendre et rencailler ledict endroit tant du cousté du matin que du soir, à la réserve d'environ une toise de muraille dudit cousté du soir faicte despuis peu ; faire remettre une couverte de pierre de taille à la porte entrant dudit endroit à celui où sont les cuves, celle qui y est étant rompue en deux endroits, comme aussy de reprendre la muraille dudit endroit où sont les cuves par le bas d'icelle qui est plus de la moitié sappée de la hauteur de trois pieds. Laquelle reprise de muraille sera poussée deux pieds plus hault, attendu qu'elle est entièrement usée dans ledict espasse, et de rencailler ladicte muraille ensemble celle qui est du cousté du soir, depuis le bas jusques en hault, lesquelles menassent tomber en ruynes pour estre dégarnies viesles et uzées ; de même que la muraille servant de séparation à celle du susdit lieu où est le pressoir ; plus de refaire les quatres degrés qui sont de pierre brutte et désunis servant d'appuy à la montée de boit faicte en viorbe pour aller dans les chambres qui sont au dessus du tenallier ; plus de reprendre l'angle de ladicte maison du cousté du soir et bise qui est tombé et emboucher au dehors et au dedans lesdites murailles qui sont tellement usées et dégarnies qu'il n'y paroisse plus aulcun mortier. Plus de refaire à neufs le fourneau et cheminée de ladicte maison qui est entièrement ruyné pour avoir esté découvert et battu des pluyes par le méchant estat où sont les couverts.

...

Et audict Pierre Roux Me Charpentier de refaire à neuf les planchers et couverts de la maison de la Verdatière qui sont actuellement ruynés pour n'avoir esté suffizamment couverts, ny lesdits couverts maintenus regottoyés, ny ayant aulcuns bois auxdicts planchers ni audict couvert pour estre entièrement pourris et consommés. Et au lieu et place des lozes dont lesdits bastiments sont couverts, de faire lesdits couverts plat et les couvrir à thuilles ; de faire à noeufz les portes et fenestres de ladicte maison de bois chesne ainsy que lesdits planchers, leurs portes qui y sont n'estant que d'un vieux bois sapin pourrys rompus et tous

18 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1584, f°92.

sans clefs ny serrure à la réserve d'une à laquelle il y a une viesle serrure enchâssée dans le bois. De refaire les degrés aussy bois chesne de la montée desdictes chambres, ceux qui y sont estant aussy entièrement uzés et pourris. Et de bastir les deux couverts les repasser et y mettre la pierre nécessaire, la plus grande partie de l'une d'icelle étant pourrie pour avoir souffert la pluye un long espace de temps, y faire à chacune un auvent les mettre en état et y mettre les poultres nécessaires pour les soutenir. De mettre un gros poultre dessous le pressoir le soutien de la conche. Celuy qui y est estant entièrement pourry et rompu en deux endroits. Raccommodez la vis laquelle a déjà esté coupée au boton. Mettre une colonne, celle du costé du mattin estant rompue ; y faire à neuf une conche et les platteaux dessus n'y en ayant aucun, y poser les deux traversiers qui soutiennent ladicte conche et enfin mettre ledict pressoir en bon estat le tout bois chesne.

Les travaux assez conséquents à entreprendre rebutèrent sans doute l'acquéreur qui ne tira profit que des vignes dont l'état était assez pitoyable : la moitié des pieds avaient été gelés par les rigueurs des derniers hivers. À partir de cette époque, on ne trouve plus dans les archives, mention de la maison de la Verdatière de Varey, mais seulement des fonds, dont toute la partie sud se morcelle, progressivement cédée à des tiers. La partie nord, exclusivement du vignoble, fut conservée par les seigneurs de Varey, qui en tirèrent des revenus jusqu'à la Révolution. En 1794 elle appartenait à Jean-Marie Dervieu, dernier baron de Varey. Jugé comme traître à la Nation il fut guillotiné à Lyon et ses biens confisqués et vendus comme « biens nationaux ». Le rapport dressé par l'expert Auger, le Quintidi 2 fructidor de l'An II¹⁹, répertorie bien les 60 ouvrées de vigne, appelées « Vigne de la Verdatière ». Au cadastre de 1827, Barthélemy Noé Dervieu a retrouvé une partie du vignoble que possédait son père : il s'agit de la parcelle N° 1625 de la section C, lieu-dit « La Vergettière », d'une surface de 2 ha 50 ca.

Le nom de lieu La Vergettière provient bien de l'ancien fief de la Verdatière, confiné jadis par le chemin actuel de la Vergettière menant aux bois communaux de Varisse, et le chemin des Fayolles. Au cours du temps, la syllabe « da » a muté en « ja », par changement du point d'articulation de la consonne, passé de la position dentale, en dorso-palatale, comme diraient les linguistes. Quant à déterminer quelle fut probablement l'origine du nom du fief de la Verdatière : laisserons cette tâche aux spécialistes.

19 Source : Archives départementales de l'Ain, 1Q 213.



Vue panoramique de l'ancien fief de la Verdatière